

demption. A l'entrée s'élève, comme un phare de salut, une chapelle attachée au flanc du rocher, et dont la silhouette se dessine dans le vide du gouffre béant. Cette chapelle est consacrée à la Vierge que l'Eglise appelle l'Etoile de la Mer, la Consolation des Affligés. Elle est superposée à une chapelle crypte, sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Nous décrivons l'une et l'autre, à leur tour, faisant remarquer préalablement la disposition symbolique de ces monuments de la religion.

Les principales dimensions de la Grotte sont : pour l'ouverture, 31 mètres en hauteur, 21 en largeur. La longueur totale, depuis l'entrée jusqu'au fond, est d'environ 239 mètres ; l'intérieur offre une grande variété de détails : stalactites, bassins pleins d'eau vive, admirablement superposés, des labyrinthes, une fontaine et un lac.

Une plume plus habile que la nôtre peut seule décrire les merveilles de la Grotte. Notre tâche, à nous, est de ne point sortir des limites déterminées par le titre de cette modeste esquisse.

Tous les historiens du Dauphiné ont parlé de la Balme. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne une description de la Grotte, tirée de l'Académie des sciences. Mézeray, auteur d'une *Histoire de France*, rapporte que le roi François I^{er}, étant à la Balme, fit transporter un bateau dans le lac de la Grotte, et promit leur grâce à deux criminels s'ils s'engageaient à le visiter jusqu'au bout. M. Bourrit aîné, ancien président du consistoire à Lyon, a donné le *Guide du voyageur à la Grotte de la Balme*. Enfin, M. Usmar Bonnaire, fonctionnaire public supérieur en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, a publié dernièrement une petite notice sur la chapelle de la Grotte, pour solliciter l'attention de l'autorité départementale sur ce précieux monument. Cet honorable citoyen, ce patriarche de la Balme, dont tous les écrits sont remplis de hautes appréciations morales, a vu ses généreux efforts couronnés d'un plein succès. Le conseil départemental a émis le vœu que la double chapelle de la Grotte fut recommandée au gouvernement pour être classée parmi les monuments historiques et réparée aux frais de l'Etat.